

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 18 octobre 2011

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Valérie Guillet, Carine Michel, Giovanni Cadeddu, Gérald Idelon, Sandra Perrier, Yves Guillet
Absent : Martin Béchier

Délibérations du conseil

→ Les tarifs d'accès au domaine skiable d'Herbouilly pour la saison d'hiver 2011-2012 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Suite au décès brutal de l'institutrice Mme Hélène Négrel, une réunion exceptionnelle est organisée en début de conseil avec les élus de St Julien et l'association des parents d'élèves. Les communes achèteront une plaque et une gerbe en commun. Une cérémonie d'hommage sera organisée courant novembre à l'école de St Julien pour les élèves et les personnes ne pouvant se rendre à l'enterrement à Rousset (13). Un transport collectif sera organisé par les communes et proposé aux habitants, sous réserve d'un remplissage suffisant.

→ Drôme Aménagement Habitat a informé le maire de son incapacité à respecter les délais de l'opération de boulangerie-pâtisserie pour 2012. La réflexion sur un portage communal se confirme donc. Il est validé le lancement de l'opération communale, selon les principes simultanés suivants :

- proposition à DAH d'une convention : la mairie réalise la réhabilitation du RDC et la dalle du 1^{er} étage. Cette dalle sera revendue à DAH avec le foncier des étages supérieurs. L'aménagement des étages et des façades sera réalisé ultérieurement par DAH.
- Lancement de la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Recherche de financements publics
- Appel à candidature pour un couple de boulanger, avec l'assistance de la Chambre des Métiers.

Une commission communale constituée de Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Carine Michel, Gérald Idelon, Giovanni Cadeddu est créée pour l'opération.

→ La communauté des Communes du Vercors coordonne les réunions de travail pour l'accueil de la prochaine fête du Bleu. Yves Guillet et Gérald Idelon y représentent la commune. Afin de pérenniser l'accueil biennal de cette grande manifestation sur le canton, un principe de répartition des coûts a été validé en conseil communautaire : 4 000€ pour la commune accueillante, 1 500€ pour les autres communes, 15 000€ pour la CCV.

→ La demande de Mr Jean-Claude Collavet de goudronnage de la cour de sa ferme par la commune est refusée.

→ Le canal de la route des Fraçons est cassé. Sa réparation est à prévoir.

informations au conseil

→ Le Parc du Vercors informe la commune de la refonte nécessaire de sa politique d'accueil et d'information sur son réseau de Relais d'Information. Le démarrage du projet de relais à St Martin est donc repoussé de 6 à 12 mois.

→ Deux locaux commerciaux sont toujours disponibles à la location à l'Hôtel du Vercors. Des annonces seront diffusées sur internet.

→ L'amendement déposé par la CCV concernant le report de la fusion des communautés de communes du Vercors et du Pays du Royans, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, a été approuvé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Secrétaire de séance : Yves Guillet